



COMMISSION DE L'ÉCOFISCALITÉ DU CANADA  
Une fiscalité responsable pour une prospérité durable

# SOUTENIR LA TARIFICATION DU CARBONE

Comment identifier les politiques qui  
complémentent véritablement  
un prix carbone à l'échelle de  
l'ensemble de l'économie

Juin 2017





# COMMISSION DE L'ÉCOFISCALITÉ DU CANADA

## LA COMMISSION

Un groupe d'économistes canadiens indépendants et chevronnés en matière de politiques publiques qui travaillent ensemble pour rallier les aspirations économiques et environnementales du Canada. Nous croyons que ceci est à la fois possible et essentiel pour assurer la prospérité soutenue de notre pays. Notre comité consultatif se compose de leaders canadiens de premier plan issus de tous les horizons politiques.

Nous représentons les différentes régions du pays ainsi que divers points de vue et philosophies. Nous nous entendons sur un point cependant : les politiques écofiscales sont indispensables à l'avenir du Canada.

### NOTRE VISION

Promouvoir une économie florissante qui repose sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau, au bénéfice présent et futur de tous les Canadiens.

### NOTRE MISSION

Proposer et promouvoir des solutions fiscales concrètes pour le Canada pour stimuler l'innovation nécessaire à une plus grande prospérité économique et environnementale.

Les lecteurs trouveront plus d'information sur la Commission au [Ecofiscal.ca/fr](https://ecofiscal.ca/fr)

# UN RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ÉCOFISCALITÉ DU CANADA

**Chris Ragan, président**  
Université McGill

**Elizabeth Beale**  
Économiste

**Paul Boothe**  
Institut pour la compétitivité  
et la prospérité

**Mel Cappe**  
Université de Toronto

**Bev Dahlby**  
Université de Calgary

**Don Drummond**  
Université Queen's

**Stewart Elgie**  
Université d'Ottawa

**Glen Hodgson**  
Le Conference Board du Canada

**Richard Lipsey**  
Université Simon Fraser

**Nancy Olewiler**  
Université Simon Fraser

**France St-Hilaire**  
Institut de recherche en  
politiques publiques

Ce rapport est un document consensuel qui présente le point de vue des membres de la Commission. Les positions présentées ici ne représentent pas nécessairement le point de vue des entités auxquelles ces personnes sont affiliées.

## REMERCIEMENTS

La Commission de l'écofiscalité du Canada remercie de leurs avis et conseils les membres de son comité consultatif.

<b>Elyse Allan</b>	<b>Karen Clarke-Whistler</b>	<b>Bruce Lourie</b>	<b>Jack Mintz</b>	<b>Sheila Watt-Cloutier</b>
<b>Dominic Barton</b>	<b>Jim Dinning</b>	<b>Janice MacKinnon</b>	<b>Peter Robinson</b>	<b>Steve Williams</b>
<b>Gordon Campbell</b>	<b>Peter Gilgan</b>	<b>Preston Manning</b>	<b>Lorne Trottier</b>	
<b>Jean Charest</b>	<b>Michael Harcourt</b>	<b>Paul Martin</b>	<b>Annette Verschuren</b>	

Pour leur contribution à ce rapport, nous exprimons également notre reconnaissance aux membres suivants du personnel de la Commission : Jonathan Arnold, Antonietta Ballerini, Dale Beugin, Jason Dion, Annette Dubreuil, Brendan Frank, Alexandra Gair. Des analyses complémentaires ont été réalisées par Navius Research. Nous remercions Nick Rivers (de l'Université d'Ottawa), Dallas Burtraw (du Resources for the Future) et Blake Shaffer (de l'Université de Calgary) de leurs précieux commentaires sur la version préliminaire. Toute notre reconnaissance va enfin à l'Université McGill et à l'Université d'Ottawa pour leur appui soutenu aux travaux de la Commission.

La Commission de l'écofiscalité du Canada remercie de leur générosité les entreprises et organismes qui la soutiennent financièrement :



IVEY foundation



**Max Bell Foundation**

THE J.W. McCONNELL  
FAMILY FOUNDATION  
LA FONDATION DE LA  
FAMILLE J.W. McCONNELL

**METCALF  
FOUNDATION**

**NORTH GROWTH  
FOUNDATION**





## SOMMAIRE

En décembre 2016, les gouvernements canadiens ont dévoilé le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. En vertu de ce cadre, le Canada sera doté en 2018 d'un prix carbone à l'échelle nationale, augmentant jusqu'en 2022. Ce sont là de bonnes nouvelles. Comme l'ont démontré les précédents rapports de la Commission de l'écofiscalité, un prix carbone augmentant progressivement devrait être la pierre angulaire de la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque province et territoire. Cependant, pour que le Canada atteigne ses cibles de réduction des émissions pour 2030 de manière efficiente, il faudra faire plus.

Tel que la Commission de l'écofiscalité l'a déjà fait valoir, un rôle prépondérant doit être accordé à la tarification du carbone afin de réduire les émissions de GES de manière efficiente. En plus d'être flexible, elle génère des revenus qui peuvent servir à réduire d'autres taxes ou à procurer d'autres avantages, et elle stimule l'innovation de technologies à faible émission de carbone. Un prix carbone qui continue d'augmenter au-delà de 2022 est donc un élément clé du casse-tête des mesures politiques à cet égard.

Cependant, même une tarification du carbone bien conçue a ses limites. En pratique, certaines émissions de GES sont difficiles à mesurer et à tarifier. Dans certains cas, des obstacles spécifiques au marché peuvent miner les incitatifs découlant d'un prix carbone et limiter son efficacité à réduire à faible coût les émissions de GES. Et là où les réductions de GES sont coûteuses, mais s'accompagnent d'avantages connexes non reliés aux GES, le prix carbone pourrait ne pas être suffisamment incitatif. Ces problèmes peuvent justifier des politiques climatiques non tarifaires dans le cadre d'un plus vaste ensemble de politiques.

Les meilleures politiques supplémentaires servent de complément à la tarification du carbone, générant davantage de réductions d'émissions à un moindre coût économique que le prix carbone seul. Mais se contenter d'ajouter d'autres politiques climatiques à la combinaison de mesures n'améliorera pas nécessairement leur performance. Une politique avisée l'est autant

sur le plan environnemental qu'économique. Si les politiques supplémentaires ne sont pas bien conçues et bien choisies, elles peuvent *augmenter* les coûts de l'atténuation des GES.

L'identification et l'élaboration de bonnes politiques non tarifaires à faible coût constituent donc une tâche cruciale, mais complexe. Elle soulève des questions difficiles : en quoi une politique donnée est-elle véritablement complémentaire au prix carbone? Quelles politiques aident à réduire les émissions de GES à faible coût, et lesquelles nuisent au processus? Et comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer de miser davantage sur les premières, et moins sur les autres?

Ce rapport a pour but d'aider les gouvernements à identifier, concevoir et mettre en œuvre un ensemble de politiques complémentaires qui peuvent soutenir leurs prix carbone. L'élaboration d'un ensemble cohérent de politiques et peu coûteux n'est pas simple, mais l'effort en vaut la peine : avec la bonne combinaison de mesures, les gouvernements pourront améliorer le fonctionnement de leur prix carbone, et le Canada pourra réduire ses émissions de GES de manière efficiente. Mais pour y parvenir, il faudra procéder minutieusement.

### **Les politiques complémentaires jouent un rôle que la tarification du carbone ne peut pas jouer**

Les politiques complémentaires peuvent remplir trois fonctions

distinctes pour justifier leur mise en œuvre en supplément de la tarification du carbone.

**Les politiques qui comblent des lacunes s'appliquent aux émissions qui ne sont pas couvertes par la tarification du carbone.** Certaines émissions sont difficiles à tarifer. Notamment, celles qui proviennent de petites sources disparates et diffuses peuvent être difficilement mesurables, et ce, même si les mesures visant à les réduire ont parfois des effets quantifiables. Étendre la portée globale d'un ensemble de politiques à un plus grand nombre de sources de GES peut *réduire* les coûts reliés à l'atteinte d'une cible de réduction d'émissions.

Par exemple, notre étude de cas sur la réglementation des émissions de méthane provenant de la production pétrolière et gazière révèle la possibilité d'importantes réductions d'émissions. Actuellement, les émissions de méthane ne sont pas couvertes par les politiques de tarification du carbone, mais la réduction de ces émissions semble possible à un coût relativement peu élevé.

**Les politiques de renforcement du signal peuvent s'attaquer à des problèmes de marché et augmenter ainsi l'efficacité de la tarification du carbone.** Le fonctionnement du prix carbone s'appuie sur des signaux envoyés par le marché — et non les gouvernements —, ce qui détermine où et comment se produit la réduction des GES. Dans certains cas, cependant, la tarification du carbone peut ne pas fonctionner à son plein potentiel dû à certains problèmes de marché. Les politiques visant à remédier à ces problèmes peuvent donc être valables d'un point de vue économique. Toutefois, en l'absence d'une justification claire, ces mesures risquent d'être strictement motivées par des intérêts politiques ou par ceux de lobbies particuliers.

Notre étude de cas sur les subventions pour les véhicules électriques, par exemple, identifie des problèmes de marché spécifiques qui *peuvent* justifier l'adoption de politiques complémentaires. L'augmentation du nombre de véhicules électriques peut présenter des avantages pour la société, que ce soit de permettre la création de réseaux de bornes de recharge ou le simple fait de démontrer que cette technologie fonctionne. D'autre part, une réponse plus modeste ou plus lente aux signaux du prix carbone ne justifie pas nécessairement la création de politiques complémentaires. La lenteur à adopter les véhicules électriques pourrait également être attribuable aux préférences et aux coûts sous-jacents réels. Comme le démontre notre étude de cas, la simple existence de ces problèmes ne suffit pas pour justifier une intervention particulière. Les avantages à contrer ces problèmes de marché doivent être supérieurs aux coûts. Nous verrons que les subventions aux véhicules électriques constituent une approche coûteuse en comparaison avec d'autres mesures possibles.

**Les politiques à avantages multiples permettent à la fois l'atténuation des émissions de GES et l'atteinte d'autres objectifs.** D'autres avantages non reliés à la réduction des émissions de GES pourraient servir de justification à des politiques qui entraînent des réductions relativement coûteuses. Toutefois, les décideurs devraient se méfier des politiques visant à « faire d'une pierre deux coups ». S'appuyer sur un instrument unique pour

atteindre des objectifs multiples signifie souvent qu'*aucun* des objectifs n'est atteint au moindre coût.

Par exemple, comme le démontre notre étude de cas sur l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon, la réduction des polluants atmosphériques conjointement à celle des émissions de GES comporte des avantages considérables en matière de santé, et amortit une partie des coûts liés à la réduction des émissions de GES. Notre étude de cas indique que l'élimination progressive du charbon en Alberta pourrait avoir des *avantages* pour la santé équivalant à environ 21 \$ par tonne de CO<sub>2</sub>e éliminée.

### L'interaction des politiques complémentaires avec le prix carbone diffère d'une province à l'autre

Les interactions entre les politiques climatiques peuvent réduire l'efficacité en plus d'augmenter les coûts totaux. Cela peut présenter des défis particuliers dans le cas des interactions entre des politiques fédérales et provinciales.

Des interactions négatives peuvent se produire lorsque plusieurs politiques s'appliquent aux mêmes sources d'émissions de GES. Des politiques complémentaires pourraient par exemple cibler des émissions déjà couvertes par le prix carbone. Les politiques provinciales et fédérales pourraient s'appliquer aux mêmes sources d'émissions de GES. À moins que ces chevauchements ne soient autrement justifiés — soit pour remédier aux défaillances du marché, soit pour générer d'autres avantages connexes —, ils augmenteront les coûts totaux et pourraient ne pas mener à des réductions d'émissions supplémentaires. Les politiques qui comblent des lacunes sont moins sujettes à des problèmes d'interaction puisqu'elles s'appliquent à des émissions non couvertes par le prix carbone.

Notamment, les politiques complémentaires qui s'appliquent aux émissions couvertes par un système de plafonnement et d'échange ne mèneront généralement pas à des réductions d'émissions supplémentaires. Bien qu'une telle politique puisse entraîner des réductions d'émissions supplémentaires *dans un secteur donné*, le nombre total de permis dans le système — représentant la quantité totale d'émissions permises — demeurera inchangé. Ainsi, les réductions d'émissions résultant de cette politique complémentaire sont compensées par des émissions plus élevées ailleurs dans le système de plafonnement et d'échange. Dans le cas de l'Ontario et du Québec, il peut en résulter une diminution du nombre de permis à importer de la Californie — leurs marchés de permis étant intégrés —, mais pas forcément une diminution globale des émissions.

Ces questions se complexifient davantage dans le contexte de politiques multiples émanant de divers paliers gouvernementaux, avec des différences marquées d'une province à l'autre. À cause de l'effet des interactions, les politiques complémentaires peuvent avoir des impacts inégaux selon les provinces. Les politiques fédérales qui chevauchent les politiques de tarification du carbone entraîneront des réductions d'émissions supplémentaires dans les provinces dotées d'une taxe carbone, mais pas nécessairement dans les provinces dotées de systèmes de plafonnement et d'échange.

De plus, dans les provinces avec des systèmes de plafonnement et d'échange, les politiques provinciales pourraient contribuer à réduire les émissions déjà couvertes par le plafond, « facilitant » l'atteinte de ces cibles. Ces différents impacts pourraient présenter de sérieux défis quant à la répartition du fardeau de l'atténuation des GES entre les provinces. Cela pourrait également accroître les différences de prix carbone entre les provinces, ce qui augmenterait le coût global des mesures d'atténuation au Canada.

### **Les choix conceptuels influencent grandement le rendement des politiques complémentaires**

Même si la complémentarité d'une politique est pleinement justifiée et qu'elle n'interagit pas de façon défavorable avec d'autres politiques, elle pourrait néanmoins ne pas donner les résultats escomptés si elle est mal conçue. Des politiques bien conçues mènent généralement à une plus importante réduction des émissions, à un moindre coût. En ce qui concerne le rendement des politiques, cinq éléments de conception sont particulièrement importants : *rigueur*, *couverture*, *flexibilité*, *prévisibilité* et *gouvernance*.

**La rigueur**, c'est la mesure dans laquelle une politique entraîne des réductions d'émissions. Plus une politique est rigoureuse, plus elle est efficace. Mais elle peut occasionner également des coûts de conformité plus élevés pour les gouvernements, les entreprises ou les ménages. Par exemple, la rigueur d'une politique d'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon est définie par son calendrier d'élimination — plus le calendrier est serré, plus la politique est rigoureuse. La réglementation fédérale canadienne de 2012 sur la production d'électricité à partir du charbon exigeait que les centrales au charbon ferment ou soient équipées d'un système de captage et de stockage du carbone seulement à la « fin de leur durée de vie utile ». Toutefois, en novembre 2016, le gouvernement fédéral a fait l'annonce d'une politique beaucoup plus rigoureuse : l'élimination progressive de toute production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030. Cela correspond à peu près à l'échéancier de l'Alberta pour sa propre élimination progressive du charbon, une politique qui a servi d'étude de cas détaillée dans le présent rapport.

**La couverture** renvoie à la part des émissions de GES à laquelle s'applique une politique. Une politique à couverture restreinte portera sur un sous-ensemble particulier de technologies ou d'activités (p. ex. : un règlement axé uniquement sur les chaudières au mazout), tandis qu'une politique plus large couvrira un plus grand ensemble de technologies ou d'activités (p. ex. : un règlement axé sur tous les types de technologies de chauffage domestique). Toutes choses étant égales par ailleurs, une couverture plus large signifie une réduction plus importante des émissions à moindre coût. Pourtant, il peut y avoir de bonnes raisons de maintenir une couverture restreinte dans certains cas. S'il y a une défaillance spécifique du marché à surmonter avec une politique de renforcement du signal, ou un avantage connexe spécifique à obtenir, ces cibles pourraient être atteintes de façon plus efficace avec une politique à couverture restreinte. Des politiques complémentaires plus larges pourraient également chevaucher davantage les politiques de tarification du carbone (et interagir davantage avec elles).

**La flexibilité** réfère généralement à la mesure dans laquelle les émetteurs ont des choix quant à la façon dont ils se conforment à une politique. Les politiques qui mettent l'accent sur la flexibilité sont en général axées sur les résultats (comme les normes de rendement) plutôt que sur les moyens (c'est-à-dire des technologies ou des activités spécifiques). Par conséquent, la flexibilité tend à réduire les coûts par rapport aux politiques restrictives. La flexibilité peut être introduite par l'entremise des mécanismes de marché tels que les échanges, la mise en réserve, ou les emprunts de crédits. Par exemple, les normes sur les véhicules zéro émission (VZÉ) — comme dans la politique mise en œuvre au Québec — imposent aux fabricants de produire et de vendre un certain nombre de véhicules zéro émission. La flexibilité — par le biais d'échanges de permis — permet aux entreprises avec de faibles coûts de produire et de vendre des VZÉ, et de vendre leurs permis excédentaires aux entreprises ayant des coûts de conformité plus élevés. En effet, notre étude de cas sur les subventions aux véhicules électriques indique qu'une réglementation souple pourrait favoriser de façon plus efficace l'adoption des VZÉ.

**La prévisibilité**, c'est la mesure dans laquelle une politique établit des incitatifs clairs à plus long terme. Elle comporte trois dimensions : 1) une politique *transparente* énonce clairement son fonctionnement et les critères en vertu desquels elle pourrait être modifiée; 2) une politique est *crédible* lorsque les entreprises et les ménages ont confiance que les gouvernements la mettront en œuvre, l'appliqueront et la maintiendront de façon constante au fil du temps; et 3) une politique est *simple* lorsqu'elle est facile à comprendre, tant à l'heure actuelle qu'à l'avenir.

Les attentes des entreprises et des ménages relativement aux politiques futures auront une incidence sur leurs choix d'investissement et leur disposition à innover. Ainsi, la prévisibilité a des répercussions tant sur l'efficacité des politiques que sur leur efficacité. Par exemple, si les producteurs de pétrole et de gaz s'attendent à ce que leurs émissions de méthane soient assujetties à une réglementation plus rigoureuse à l'avenir, ils pourraient opter pour une meilleure technologie de détection des fuites pour leurs projets en préparation. La prévisibilité de la politique en augmente donc l'efficacité : l'entreprise n'est pas contrainte d'installer un type de technologie dans l'immédiat et un autre plus tard lorsque la réglementation est annoncée. Dans cet exemple, la prévisibilité augmente également l'efficacité : les entreprises réduisent leurs émissions fugitives plus tôt (peut-être même avant l'entrée en vigueur de la réglementation) en adoptant immédiatement la technologie supérieure.

**La gouvernance** concerne la gestion de la politique sur le long terme, avec l'inclusion de mécanismes clairs pour son examen périodique, son amélioration et son abandon. L'évaluation du rendement des politiques dans le temps fournit de nouvelles informations qui peuvent éclairer les décisions concernant l'amélioration ou l'abandon d'une politique. Par exemple, le Programme de tarifs de rachat garantis du gouvernement de l'Ontario a initialement suscité une participation inattendue. Constatant que le taux de rachat garanti était probablement plus élevé que ce qui était nécessaire, les décideurs l'ont finalement

abaissé, améliorant par le fait même l'efficacité de la politique. Cependant, notons que le gouvernement de l'Ontario avait ignoré les avertissements du vérificateur général de l'Ontario quant au taux de rachat, ce qui laisse supposer des lacunes dans les procédures de gouvernance de la politique.

### Mise en pratique de nos résultats

Dans l'ensemble, nous constatons que certaines politiques climatiques non tarifaires, mais pas toutes, peuvent servir à compléter les politiques de tarification du carbone. Cependant, pour que ces politiques contribuent à un ensemble de politiques efficace et efficient, ces politiques doivent être choisies et conçues avec soin. Des politiques véritablement complémentaires doivent : 1) avoir une raison d'être claire; 2) ne pas interagir négativement avec la politique de tarification du carbone; et 3) être bien conçues.

Compte tenu de ces constatations, nous formulons les recommandations suivantes aux gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral du Canada :

#### RECOMMANDATION N° 1 :

##### **Les gouvernements devraient axer leur politique climatique sur la tarification du carbone, et ce, avec une rigueur croissante.**

Les politiques non tarifaires ont un rôle à jouer dans le cadre d'un ensemble de politiques de réduction des GES efficace et efficient. Toutefois, pour parvenir à des réductions au moindre coût, ces politiques devraient *complémenter* plutôt que remplacer le prix carbone. Le prix carbone devrait continuer d'augmenter — de façon régulière, systématique et prévisible — au-delà de 2022 et bien au-delà des 50 \$ la tonne.

#### RECOMMANDATION N° 2 :

##### **Les gouvernements devraient démontrer clairement la complémentarité des politiques non tarifaires avant de les adopter.**

Un plus grand nombre de politiques en matière de GES n'équivaut pas nécessairement à une meilleure stratégie climatique. Des politiques supplémentaires non tarifaires peuvent accroître les coûts et compromettre l'efficacité d'un prix carbone. Les décideurs politiques devraient concentrer leurs efforts sur des politiques qui se justifient clairement par l'un des trois motifs abordés dans le présent rapport, visant soit à combler les lacunes des politiques de tarification, renforcer leur signal, ou procurer des avantages connexes considérables. Les politiques qui ne *correspondent pas* à au moins une de ces catégories ne seront pas complémentaires au prix carbone. Les gouvernements devraient donc *démontrer clairement* la complémentarité de leurs projets de politiques non tarifaires avant leur adoption. Une telle exigence pourrait aider à restreindre l'adoption de politiques coûteuses. Elle pourrait aussi servir à restreindre l'influence induite de groupes d'intérêts et d'industries voulant bénéficier d'un traitement de faveur en vertu de politiques climatiques contraignantes ou axées sur des technologies particulières.

#### RECOMMANDATION N° 3 :

##### **Les gouvernements devraient s'efforcer de coordonner les politiques de tarification du carbone et les politiques complémentaires à travers le pays.**

Au fil du temps, si les différences de prix carbone entre provinces et territoires augmentent, la politique climatique pancanadienne sera plus coûteuse que nécessaire. De même, les différences entre les diverses politiques complémentaires — et les différences d'interaction entre les prix carbone et d'autres politiques — pourraient augmenter les coûts totaux. Dans les deux cas, le problème de la coordination intergouvernementale et du partage du fardeau des réductions est complexe. Tous les paliers gouvernementaux continueront de partager leurs compétences en matière de politique climatique. Il est donc d'autant plus important qu'ils collaborent pour s'assurer que leurs politiques fonctionnent ensemble de manière cohérente.

#### RECOMMANDATION N° 4 :

##### **Les gouvernements devraient réviser et évaluer périodiquement tant les mesures particulières que l'ensemble des politiques climatiques.**

Les nombreuses caractéristiques de conception des politiques complémentaires ont des conséquences importantes sur la réduction des émissions et sur ce qu'il en coûte pour les réaliser. Les interactions entre les politiques ajoutent à la complexité de la conception d'un ensemble de politiques. Et comme l'indique le présent rapport, identifier des politiques complémentaires efficaces et à faible coût exige du discernement et laisse place à la discussion. Identifier des politiques de renforcement du signal de prix qui sont efficaces peut être particulièrement difficile étant donné l'incertitude liée à la nature des défaillances de marché potentielles. En conséquence, peu importe la prudence avec laquelle les gouvernements élaborent un ensemble de politiques, ils devraient planifier un examen et une évaluation périodiques de leur performance réelle. La révision et l'évaluation des politiques permettent d'apporter des ajustements et des améliorations constantes, et sont toujours avisées — particulièrement dans le cas des politiques climatiques complémentaires. Une telle analyse *a posteriori* peut fournir un aperçu crucial de la cohérence de l'ensemble des politiques climatiques, et de l'efficacité avec laquelle le fardeau de réduire les émissions est réparti entre les provinces et les territoires. Des processus rigoureux de révision et d'ajustement des politiques peuvent aussi permettre une prise de risque calculée dans la mise en place des politiques : celles qui sont coûteuses ou inefficaces posent moins problème sur le long terme s'il existe des mécanismes pour abolir les politiques moins performantes en pratique qu'en théorie. Les gouvernements peuvent réaliser eux-mêmes ces évaluations, ou ils peuvent commander des évaluations indépendantes et objectives de la performance des politiques.

**RECOMMANDATION N° 5 :**

**Les gouvernements devraient s'appuyer sur la modélisation intégrée pour évaluer l'efficacité globale des politiques en vigueur et à l'étude.**

Ce rapport fait ressortir la question particulièrement épineuse de l'interaction entre les politiques, particulièrement en ce qui a trait à leurs impacts potentiellement asymétriques entre les provinces. Ces interactions méritent certainement une attention particulière et c'est pourquoi l'impact combiné des politiques climatiques fédérales et provinciales devrait être évalué périodiquement. Cependant, les *moyens* utilisés pour faire cette évaluation sont importants. Seule une modélisation intégrée et à l'échelle de l'ensemble de l'économie permet d'examiner à fond les effets de telles interactions.

Le gouvernement fédéral remplit cette fonction, jusqu'à un certain point, avec sa publication annuelle intitulée *Tendances en matière d'émissions au Canada*, qui fournit des projections des émissions canadiennes futures en se servant du modèle E3MC, le système de modélisation intégrée d'Environnement et changement climatique Canada (ECCC). Bien que cette question ne soit pas abordée directement dans ce rapport, le système de modélisation d'ECCC est bien adapté pour tenir compte des interactions entre les politiques. Les analyses publiques d'Environnement et Changement climatique Canada pourraient à l'avenir examiner plus en détail les interactions politiques. En comparant les analyses de modélisation avec et sans chevauchement des politiques, elles pourraient examiner l'importance des interactions entre les différentes politiques de différents paliers gouvernementaux, ce qui aiderait à identifier les occasions d'harmonisation et de coordination.

Toutefois, il serait plus approprié que ce rôle soit remis à une agence ou une commission indépendante, ou à de nouvelles institutions qui assureraient la surveillance du Cadre pancanadien. Bien que ces importants mécanismes de gouvernance soient toujours à déterminer, il demeure que rendre publique ce type d'analyse et d'évaluation augmenterait la transparence et la reddition de comptes alors que le Canada se mobilise pour atteindre ses cibles de réduction des émissions à plus long terme.

**RECOMMANDATION N° 6 :**

**Avec la mise en œuvre de la tarification du carbone à l'ensemble de l'économie, tous les gouvernements devraient éliminer progressivement et éviter les politiques redondantes, coûteuses ou inefficaces.**

Tous les gouvernements canadiens devraient s'efforcer d'identifier et d'éliminer les politiques existantes qui n'ont plus leur raison d'être avec la tarification du carbone à l'ensemble de l'économie. Par le passé, ces politiques existantes auraient pu constituer des approches pratiques en l'absence d'une tarification du carbone; aujourd'hui, elles ont peu de chance d'être aussi efficaces ou efficientes qu'un prix carbone à grande échelle. L'émergence d'une tarification pancanadienne du carbone comme norme de politique crée une occasion importante de passer à une politique plus efficiente en mettant fin à certains anciens programmes de subvention et de réglementation plus coûteux. Les gouvernements ne devraient avoir recours qu'aux politiques supplémentaires qui sont véritablement complémentaires à la tarification du carbone.